

VILLE DE LUYNES

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Eve PELLAT PAGÉ
Urbaniste O.P.Q.U.
Géographe
C.E.A.A. Patrimoine
Spécialisation A.E.U.
Membre de la S.F.U.

Jean-Pierre LOURS
Architecte D.P.L.G.
Expert Judiciaire
Urbaniste O.P.Q.U.
D.E.A. analyse &
aménagement

Anne CAZABAT
Architecte du
Patrimoine & D.P.L.G.
D.E.A. Histoires
socio-culturelles
Enseignante à Chaillot



ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE DU 31 AOÛT AU 30 SEPTEMBRE 2020

Projet de révision générale du PLU
Vu pour être annexé à l'arrêté métropolitain n°2020/125 du 15 juillet 2020

Pour le Président
Le Vice-Président délégué,

Christian GATARD.

Atelier ATLANTE - Paysagiste

14 allée François 1er - 41000 BLOIS

Tél. 09 65 20 06 32

Courriel : atelier.atlante@gmail.com

GAMA Environnement

21 avenue de la Croix Guérin - 14000 CAEN

Tél. 09 50 34 61 26

Courriel : contact@gama-environnement.fr

■ **Bureau d'Etudes – Aménagement, Urbanisme, Architecture**

Tél. 02.47.05.23.00 – Fax. 02.47.05.23.01 – www.be-aua.com

S.A.R.L. B.E.-A.U.A., capital 8100 €, R.C.S. TOURS 439 030 958, N° ordre national S 04947 - régional S 1155, Courriel : be-aua@wanadoo.fr

Siège social : 69, rue Michel Colombe 37 000 TOURS – Agence secondaire : 1, rue Guillaume de Varye 18 000 BOURGES

ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LUYNES

Cette enquête a pour objet de recueillir les observations du public sur le projet de révision générale du PLU de Luynes.

Elle est régie par les articles L123-1 à L123-16 et R 123-1 à R123-21 du Code de l'Environnement.

La révision du PLU est régie par les articles L153-11 et suivants et R.151-1 et suivants du Code de l'Urbanisme.

INSERTION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE DANS LA PROCÉDURE DE RÉVISION DU PLU

Par délibération en date du 24 mai 2016, le Conseil municipal de Luynes a prescrit la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Par délibération en date du 17 janvier 2017, le Conseil municipal de Luynes a autorisé Tour(s)plus à achever la procédure de révision du PLU.

Par délibération du 30 janvier 2017, Tour(s) Plus, devenue Tours Métropole Val de Loire, a acté la reprise de la procédure de révision du PLU de Luynes.

Par délibération du 29 janvier 2018, le Conseil métropolitain a défini les modalités de concertation préalable relative à la procédure de révision générale du PLU de Luynes.

Par délibération en date du 3 juillet 2018, le Conseil municipal de Luynes a acté la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

Par délibération en date du 24 septembre 2018, le Conseil métropolitain a acté la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

Par délibération en date du 1^{er} octobre 2019, le Conseil municipal de Luynes a approuvé le bilan de la concertation et a émis un avis favorable au projet de PLU à arrêter,

Par délibération en date du 21 octobre 2019, le Conseil métropolitain a tiré le bilan de la concertation et arrêté le projet de révision du PLU de Luynes,

Par arrêté n°2020/125 en date du 15 juillet 2020, le Président de la Métropole a prescrit la présente enquête relative à la révision générale du PLU de Luynes ayant lieu du 31 août au 30 septembre 2020.

A l'issue de cette enquête, le commissaire-enquêteur transmettra au Président de la Métropole le dossier accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

Le Président de la Métropole adressera copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la Préfète d'Indre-et-Loire et au Maire de Luynes.

Le cas échéant, le dossier sera modifié suite à l'enquête publique puis il sera soumis à l'avis du Conseil municipal de Luynes et approuvé par délibération du Conseil métropolitain de Tours Métropole Val de Loire.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public à la Mairie de Luynes pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête publique soit jusqu'au 30 septembre 2021. Ils seront également consultables sur le site internet de la Commune www.luynes.fr et de Métropole www.tours-metropole.fr pendant la même période.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, à leurs frais, auprès de la Mairie de Luynes.

LISTE DES PIÈCES DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE RÉVISION DU PLU DE LUYNES

ACTES ADMINISTRATIFS

PORTER A LA CONNAISSANCE DE L'ETAT

BILAN DE LA CONCERTATION

AVIS DES SERVICES EXTÉRIEURS

DOSSIER DU PLU ARRÊTÉ

1. RAPPORT DE PRESENTATION

- 01.a Rapport de présentation
- 01.b Évaluation environnementale

2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

3. REGLEMENT

- 03.a Règlement littéral
- 03.b1 Règlement graphique : plan nord
- 03.b1 Règlement graphique : plan est
- 03.b1 Règlement graphique : plan ouest
- 03.b1 Règlement graphique : plan sud
- 03.b2 Règlement graphique zones U
- 03.c Liste des emplacements réservés

4. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

- 04.a Patrimoine et requalification des espaces publics
- 04.b Habitat
- 04.c Paysage et lisière urbaine
- 04.d Plan de paysage Val de Luynes

5. ANNEXES

0 5.1 Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

- 05.1a Liste des SUP
- 05.1b Plan des SUP Nord
- 05.1b Plan des SUP Est
- 05.1b Plan des SUP Ouest
- 05-1b Plan des SUP Sud
- 05.1c Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi)
 - Note de présentation
 - Référentiel inondation
 - Règlement
 - Plans (2 plans)

05.2 Annexes sanitaires

- 05.2a Rapport Annexes sanitaires
- 05.2b Plan Assainissement collectif (9 plans)
- 05-2c Plan Alimentation en eau potable (5 plans)